axiome
associés

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT

AXIOME
AUDIT

MONTPELLIER 34965
215, Rue Samuel Morse - Le Triade
Bât 3 - CS 79016 - cedex 2
Tél 04 67 15 89 35
Fax 04 67 15 89 51
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ALÈS 30101
22, rue Maurice Bourdet
L'Atalante - BP 50054 - cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

PERPIGNAN 66006
23, rue de la Sardane
BP 10640 - cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ASSOCIATION DE CLARENCE

324, chemin de Clarence BP5
30140 BAGARD

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2013

AXIOME ASSOCIES

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT

AXIOME AUDIT

MONTPELLIER 34965
215, Rue Samuel Morse - Le Triade
Bât 3 - CS 79016 - cedex 2
Tél 04 67 15 89 35
Fax 04 67 15 89 51
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ALÈS 30101
22, rue Maurice Bourdet
L'Atalante - BP 50054 - cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

PERPIGNAN 66006
23, rue de la Sardane
BP 10640 - cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ASSOCIATION DE CLARENCE

324, chemin de Clarence BP5

30140 BAGARD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

AXIOME AUDIT

MONTPELLIER 34965
215, Rue Samuel Morse - Le Triade
Bât 3 - CS 79016 - cedex 2
Tel 04 67 15 89 35
Fax 04 67 15 89 51
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ALÈS 30101
22, rue Maurice Bourdet
L'Atalante - BP 50054 - cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

PERPIGNAN 66006
23, rue de la Sardane
BP 10640 - cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT

ASSOCIATION DE CLARENCE
324 Chemin de Clarence BP 5
30140 BAGARD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association de Clarence, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Montpellier, le 11 avril 2014

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT

Jacques CHEVALLEY
Commissaire aux Comptes Associé

Frédéric CARROBE
Commissaire aux Comptes Associé

le 18/04/2014

ASSOCIATION DE CLARENCE CONSOLIDE

BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2013

ACTIF	INVESTISSEMENTS au 31/12/2013			31/12/2012
	BRUT	Amort.	NET	NET
Immobilisation Corporelle	**6 672 319**	**3 906 455**	**2 765 864**	**2 802 180**
Terrains	59 750		59 750	59 750
Terrains suite décomposant	69 197		69 197	69 197
Bâtiments	3 244 033	1 805 306	1 438 727	1 546 348
Installations générales	1 942 363	1 228 976	713 387	635 540
Matériel outillage	428 956	354 450	74 506	74 754
Matériel transport	426 475	66 123	360 352	355 242
Matériel bureau	182 560	171 124	11 436	17 573
Mobilier agencement	318 028	280 476	37 552	42 819
Immobilisation en cours	957		957	957
Logiciels	**33 067**	**33 067**	**0**	**3 437**
Immobilisation Financière	**7 319**	**0**	**7 319**	**7 609**
Titres BFCC - CCC	6 309		6 309	6 309
Dépôts cautionnements	1 010		1 010	1 300
I - ACTIF IMMOBILISE			**2 773 183**	**2 813 226**
II - COMPTES DE LIAISON			**0**	
STOCK EN COURS			**1 720**	**1 654**
CREANCES			**38 511**	**37 935**
Redevables			26 460	22 822
Autres débiteurs			5 472	9 621
Acompte sur salaire				900
Avance fournisseurs			477	
Charges constatées d'avance			6 102	4 592
DISPONIBILITES			**2 759 804**	**2 661 050**
Crédit Agricole placement			1 399 815	1 539 042
Placement SMC + SG			991 115	876 580
B.F.C.C.			12 143	12 131
S.M.C.			155 684	190 577
Compte chèques postaux			3 075	3 993
Crédit Agricole			180 389	29 695
Intérêts courus à recevoir C.A.			17 583	9 032
III - ACTIF CIRCULANT			**2 800 035**	**2 700 639**
TOTAUX			**5 573 218**	**5 513 865**

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
Fonds associatifs réservés	2 409 721	2 401 436
Réserves C.R.C.	-22 577	-22 577
Réserves de trésorerie	230 880	230 880
Excédent affecté mesures nouvelle	22 767	
Excédent affecté à l'investissemen	763 094	743 094
Dépenses non opposables financeu	-34 438	-25 795
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	23 649	134 124
Résultat C.R.C.		
Report à nouveau	100 000	132 718
Résultat de l'exercice	122 331	-100 784
Diff.sur réal actif immob.	977 639	927 533
I - FONDS PROPRES	**4 593 066**	**4 420 629**
II - COMPTES DE LIAISON	**0**	
Provisions pour risques et charges	184 953	168 542
Provisions pour litiges	0	74 300
III - PROVISIONS	**184 953**	**242 842**
Dettes établissement crédit	109 607	135 898
Fournisseurs	82 795	77 739
Dettes fiscales et sociales	535 507	555 220
Autres dettes	67 290	81 537
IV - DETTES	**795 199**	**850 394**
TOTAUX	**5 573 218**	**5 513 865**

AXIOME AUDIT Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

le 18/04/2014

ASSOCIATION DE CLARENCE CONSOLIDE — COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE - 2013

Exercice du 1er janvier au 31 décembre	2013	2012		Journées	2013	2012
CHARGES D' EXPLOITATION			PRODUIT D' EXPLOITATION			
60- Achats de matières premières	197 915	194 516	Internat : Dotation Globale		1 847 549	1 819 027
			Autres	188	31 217	17 123
Variation des stocks	-65	213	Studio J.M. : Dotation Globale		238 092	235 613
			Autres		0	0
Autres achats et charges externes	469 193	405 632	S.A.P.M.N. : Dotation Globale		614 198	607 801
			Autres			
			Accueil de Jour : Dotation globale		274 412	271 554
63- Impôts taxes versements assimilés	306 503	305 241	Re-création : Dotation globale		593 214	587 035
			A.E.M.O. : Dotation Globale		307 266	306 451
			Autres	3 138	25 365	25 662
64- Salaires et traitements	2 221 066	2 276 299	Accueil Familles : Dotation Globale		439 866	435 285
charges sociales	979 374	988 610	Autres			6 092
68- Dotations aux amortissements			Produits d'hébergement		138 035	140 262
sur immobilisation	332 788	341 253	Produits divers		299	200
			Produits scolarité		1 019	1 705
			Cotisations adhérents		380	405
Dotation aux provisions IDR	43 511	52 331	Produits des activités annexes		18 415	19 516
			Produit location		0	0
Dotation aux provisions pour risques		74 300	Apprentie+Indem.prév.+divers+Emploi Avenir		26 739	16 882
			Dons		550	650
Autres charges	10 065	11 931	Autres produits		6 594	4 659
			Produit: intérêts emprunts MDA		0	0
			Reprise sur provision I.D.R.		27 100	38 655
			Reprise Provision pour Risques		74 300	
TOTAL I	**4 560 350**	**4 650 326**	**TOTAL I**		**4 664 610**	**4 534 577**
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS			
Intérêts et charges assimilés	4 275	5 166	Revenus V.M.P.		52 107	89 951
TOTAL II	**4 275**	**5 166**	**TOTAL II**		**52 107**	**89 951**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		19 279	Produits sur exercices antérieurs		130	
sur opération en capital	123 421	126 662	Cessions d'éléments actifs		143 636	139 700
Différence sur réal.élements d'actif	50 106	76 724	Reprise s/ diff.réal.éléments d'actif			13 145
TOTAL III	**173 527**	**222 665**	**TOTAL III**		**143 766**	**152 845**
TOTAL des charges I + II + III	**4 738 152**	**4 878 157**	**TOTAL des produits I + II + III**		**4 860 483**	**4 777 373**
SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT	122 331		SOLDE DEBITEUR - DEFICIT			100 784
TOTAL GENERAL	**4 860 483**	**4 878 157**	**TOTAL GENERAL**		**4 860 483**	**4 878 157**



Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD

	ANNEXE	2013

Total du bilan avant répartition : **5 573 218** Résultat : Excédent **122 331**

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/03/2014 par les dirigeants de l'association.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.
Il est fait application du règlement n° 99-01 du CRC (Comité de Réglementation Comptable) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.
Il est par ailleurs fait application des dispositions particulières résultant :

- De l'avis de conformité du CNC du 17 avril 1986 relatif au plan comptable des établissements sanitaires et sociaux publics et privés à but non lucratif
- De l'instruction 87-67 du 16 mars 1987 relative à l'adaptation de l'instruction comptable applicable aux établissements publics hospitaliers (M21) aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif.
- De l'arrêté du 14 novembre 2003 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L 312-1 du code d'action sociale et des familles.
- Avis CNC du 4/05/07 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés, relevant de l'article R314-1 du CASF
- Instruction DGAS du 17/08/07
- Arrêté du 12/12/07 relatif au plan comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés relevant de l'article R314-1 du CASF



Les conventions suivantes ont été respectées

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Traitement spécifiques gestion conventionnée

Résultats de la gestion conventionnée
Les résultats et les reports à nouveau de la gestion conventionnée, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD

ANNEXE 2013

2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS § AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés	**Non applicable**
Dettes garanties par des suretés réelles	**Non applicable**
Autres informations significatives	**Indemnité de départ à la retraite : voir annexe ci-jointe**

3 - DECOMPOSITION DES IMMOBILISATIONS

L'association a adopté, à compter du 1er janvier 2005, les nouvelles règles comptables françaises sur la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs (Règlement n° 2005-09, 2004-06 et 2002-10 du Comité de la Règlementation Comptable). Conformément aux dispositions de l'avis 2005-D du Comité d' Urgence du Conseil National de la Comptabilité,l'association a opté pour la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables, dite méthode simplifiée, au titre de la 1ère apllication de ces nouvelles règles.

Ce changement de méthode n'a donc eu aucune incidence sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

Les méthodes utilisées pour procéder à l'identification des composants sont les suivantes :

- acquisitions de l'exercice : décomposition par corps de métier sur la base des factures
- immeubles antérieurs : utilisation de l'étude publiée par le CSTB

Les taux de décomposition et les durées d'amortissement se présentent ainsi :

	Composants	Taux de décomposition	Durée d'amortissement retenue
Construction	Gros œuvre	60%	50
	Façades / Etanchéité	20%	20
	Installations Générales et techniques	10%	15
	Agencements	10%	10
	TOTAL	100%	

Les autres éléments d'actifs comptabilisés au bilan respectent les nouvelles définitions.

Aucune autre immobilisation décomposable n'a été appréhendée et les durées d'amortissement pratiquées correspondent à la durée d'utilisation des biens dans l'association.

AXIOME AUDIT
axiome audit
Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD		
	ANNEXE	2013

Autres informations significatives

I - Engagement de Retraite

1) Indemnité de Départ à la Retraite (conventionelle)

(IDR)

A compter de l'exercice 1998, l'Association a décidé de provisionner partiellement les Indemnités de Départ à la Retraite dues au personnel présent dans l'établissement à la date de clôture de l'exercice conformément aux dispositions de la Convention Collective.

Montant comptabilisé au compte de Provision :		**184 953**
Provision 1998 à 2009	604 066.40	
Reprise de 1998 à 2009	- 434 881.40	
Reprise sur 2010	- 8 534.00	
Reprise sur 2011	- 5 785.00	
Provision 2012	52 331.00	
Reprise sur 2012	- 38 655.00	
Provision 2013	43 511.00	
Reprise sur 2013	- 27 100.00	

AXIOME AUDIT
axiome audit
Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

TOTAL	**184 953.00**

A la demande du Conseil Général, le calcul de la provision pour I.D.R. a été effectué, à compter de l'exercice clos au 31/12/07, sur les 5 années à venir au lieu de l'être sur les 10 années à venir comme pour les exercices précédents.

Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD		
	ANNEXE	2013

II - Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le nombre d'heures de formation non prise par les salariés est de 8 183h

III - Evènements postérieurs à la clôture

Néant

IV - Arrêté Prix de Journée

En application de l'article 4 du décret n° 2006-642 du 31 mai 2006.
A compter de l'exercice 2011, il est mentionné sur l'arrêté du prix de journée, un prix moyen et un prix applicable. Ce dernier est calculé en prenant en compte, les produits facturés sur la base de l'exercice précédent entre le 1er janvier et la date d'effet de l'arrêté. Pour l'exercice 2013 la date d'effet est le 1er août.
Ce prix de journée applicable sert pour la facturation des départements extérieurs et la PJJ.



Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD

ANNEXE — 2013

Produits à recevoir :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Total 0

Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts § dettes auprès des établissements de crédit

Banques intérêts courus	**Néant**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs factures non parvenues	**16 080**

Dettes fiscales et sociales

Congés à Payer	151 914
C.E.T.	17 683
Prime précarité	11 010
Charges sociales sur Congés à Payer	66 523
Charges sociales sur C.E.T.	9 018
Charges sociales prime précarité	4 821
Etat charges à payer Congés à Payer	17 683
Etat charges à payer C.E.T.	2 652
Etat charges à payer prime de précarité	1 282
Total	**282 586**

Produits constatés d'avance :

Produits constatés d'avance	Néant
Avance clients	
Total	**0**

Frais d'établissement : **Non applicable**

Fonds commercial : **Non applicabe**

AXIOME AUDIT
axiome audit
Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD

ANNEXE — 2013

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	33 067			33 067
Immo. corporelles	6 467 442	416 457	211 580	6 672 319
Immo. financières	7 609	350	640	7 319
Total	**6 508 118**	**416 807**	**212 220**	**6 712 705**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	29 629	3 438		33 067
Immo. corporelles	3 665 263	329 350	88 158	3 906 455
Titres équivalence				
Autres Immo. Finan.				
Total	**3 694 892**	**332 788**	**88 158**	**3 939 522**

Créances représentées par des effets de commerce : **Non applicable**

Etat des créances :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif circulant et charges d'avance	38 511	38 511	
Total	**38 511**	**38 511**	**0**



Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 472
Disponibilités	17 583
Total	**23 055**

Charges constatées d'avance : **6 102**

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'Association

Charges à répartir : **Non applicable**

Association de Clarence CONSOLIDE - BAGARD

ANNEXE — 2013

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propre **2 409 721**

Le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 122 331€, qui se répartit comme suit :
gestion propre associative , excédent de 112 616€; gestion conventionné excédent de 9 715€
Compte tenu de la reprise de résultat N-2, le résultat dit administratif de la gestion conventionnée (MEC) proposé à l'autorité de contrôle est un excédent de 100 000€

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. réglementées				
Prov. p. risq. et charg.	242 842	43 511	101 400	184 953
Prov. p. dépréciation				
Total	**242 842**	**43 511**	**101 400**	**184 953**

Etat des dettes :

	Mont. brut	A 1 an au +	+1an -5ans	A + de 5 ans
Etablissements de crédit	109 607	27 213	82 394	
Dettes financières diverse				
Fournisseurs	82 795	82 795		
Dettes fiscales et sociales	535 507	535 507		
Dettes immobilis				
Autres dettes	67 290	67 290		
Produits const. d'avance	0	0		
Total	**795 199**	**712 805**	**82 394**	**0**

AXIOME AUDIT
axiome audit
Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51